



## Règlements - Écoles privées

- Il est obligatoire de participer au stroking lorsqu'il est prévu à l'horaire. Si le stroking n'est pas effectué il ne sera pas permis de patiner.
  - Il est permis de faire cinq (5) minutes de "stroking" au début d'un style libre pour se réchauffer ;
  - Il n'est pas permis de faire des danses durant les périodes de style libre et vice versa ;
  - Un entraîneur ne peut enseigner à plus de trois (3) élèves à la fois au niveau junior, pas plus de deux (2) à la fois au niveau inter et au niveau senior ;
  - Les cheveux doivent être attachés. Les bas courts, jeans, chaîne au cou, boucle d'oreilles, gommages à mâcher, nourriture et boisson gazeuses sont interdits ;
  - Le port du pantalon est accepté pour les écoles **junior**, inter et sénior et à la condition qu'il soit **noir ou bleu marin** et que c'est un pantalon qui a été procuré dans une boutique spécialisée de patin ;
  - Les patineurs ne doivent pas nuire lors de la pratique d'un solo et doivent se relever rapidement après une chute. Pas de regroupement sur la glace durant les sessions ;
  - Les patineurs doivent quitter la glace dès le signal sonore et aider les entraîneurs professionnels à ramasser tout le matériel du club ;
  - Aucune impolitesse envers les entraîneurs, les bénévoles et les autres patineurs n'est tolérée. Les sanctions vont de la suspension à l'expulsion du patineur et de ses parents ;
  - Aucune pratique sur les autres écoles n'est tolérée. (exemple : [Junior patinant sur Inter ou Senior] ou [Inter patinant sur Junior ou Senior] ou [Senior patinant sur Junior ou Inter] ) ;
  - Le coût d'une parcelle est de \$5 pour un bloc (danse ou style libre) et \$7 pour les deux pour les patineurs du club. \$7 pour un bloc et \$10 pour les deux pour les patineurs des autres clubs ;
  - L'ordre de la musique : 2 patineurs avec entraîneurs pour 1 patineur sans entraîneur. Le patineur peut avoir son solo 2 fois par session si le temps le permet. 1 programme court + 1 programme long = 2 solos ;
  - **Par mesure de sécurité**, les portes de la patinoire doivent demeurer fermées en tout temps ;
  - Aucun objet n'est toléré sur le bord de la bande sauf les protèges lames ;
- Après chaque session senior les trous sur la glace doivent être bouchés 5 minutes avant la fin**
- Aucun parent n'est toléré sur le côté non vitré de la patinoire ;
  - Le patineur qui réussit son Préliminaire style libre avant le 31 décembre de la présente saison peut transférer sur l'école Intermédiaire mais doit en aviser le directeur responsable ;
  - Le patineur qui réussit son test avant le 31 décembre de la présente saison peut transférer au niveau supérieur s'il le désire mais doit en aviser les directeurs du Inter et du Senior ;

- 
- Niveau des écoles :
  - Junior = Minimum 4 ans;
  
  - Intermédiaire : 1 - ½ Préliminaire style libre et (Junior argent en danse ou Préliminaire en habileté)  
2 - 13 ans au 1er septembre de la présente saison ;
  
  - Senior : Doit satisfaire l'une des trois options suivantes
    - 1 - ½ **Sénior** bronze style libre complété ;
    - 2 - 16 ans au 1er septembre de la saison avec ½ junior bronze style libre ;
    - 3 - **Junior argent en danse ET Junior argent en habileté**
  
- Pas d'homme dans la chambre des patineuses #4
  
- Aucun enfant de moins de 18 ans n'a le droit d'assister aux assemblées du Club de patinage RDP ni à l'assemblée générale annuelle;
- Pour tout comportement dérangeant sur la patinoire ou non respect des règlements les règles sont les suivantes:
- - 1er avertissement : Avertissement verbal au patineur et aux parents concernés.
  - 2e avertissement : Expulsion de la glace immédiatement.
  - 3e avertissement : Expulsion durant une semaine ou selon ou selon la décision du CA

### Avertissements

- Prenez soin de votre équipement, aigusez vos patins régulièrement et faites les sécher après les entraînements ;
- L'horaire est sujet à changement sans préavis ;
- Le club n'est pas responsable des objets perdus ou volés ;
- Pour information, consulter régulièrement la porte du local des entraîneurs en face de la chambre #4 ;

***(dernière révision : 29 juin 2009)***